

Enveloppe fiscale de placement en actions

P.E.A. / P.E.A.-P.M.E.

Le PEA est une enveloppe fiscale permettant de se constituer un portefeuille d'actions dans un cadre d'exonération fiscale, lié à une durée minimum de détention de 5 ans.

OBJECTIF

01 Se constituer un portefeuille d'actions européennes

02 Bénéficier d'un avantage fiscal important

03 Obtenir des revenus futurs

Une solution pensée pour votre stratégie patrimoniale.

Quatre avantages patrimoniaux clés.

01 AVANTAGE

Défiscalisation

Cadre fiscal intéressant avec une défiscalisation des plus-values si les plans sont conservés au moins 5 ans et si aucun rachat n'a lieu sur la période.

02 AVANTAGE

Diversité des supports

Large choix de supports d'investissement, notamment sur la version PME-ETI où il est possible d'y inclure des obligations convertibles, titres de société non cotée, FCPR, FPCI, FIP...

03 AVANTAGE

Portabilité

Solution transférable d'une compagnie vers une autre, avec maintien des avantages fiscaux.

04 AVANTAGE

Revenus futurs

Obtenir des revenus futurs.

▲ **Points de vigilance**

- ▲ Aucune garantie en capital, avec des supports très volatils et risqués par définition.
- ▲ Un seul plan de chaque type autorisé par personne.
- ▲ Limitation d'investissement à respecter :
 - 150 000 € au titre du PEA
 - 225 000 € au titre du PEA-PME

À noter que les plafonds ne se cumulent pas : le PEA et le PEA-PME disposent d'un plafond global commun de 225 000 €.